

POLITIQUE DOCUMENTAIRE de la Médiathèque Départementale du Loiret (45)

Ce document fixe le cadre des acquisitions, de gestion et de valorisation de l'ensemble des collections par des principes en adéquation avec :

- Les valeurs du service public
- les missions de la médiathèque et
- les orientations de politique publique de la collectivité

Sa mise en application tient compte

- du cadre réglementaire,
- du contexte départemental (public, collections)
- des usages

Ce document comporte trois niveaux d'usage

- un outil de validation par l'organe délibérant
- un outil de management pour l'équipe de bibliothécaires
- un outil de communication à destination des bibliothèques loirétaines.

1. LA DEFINITION

« La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation (incluant le désherbage) et la politique d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections) »¹

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 7 de la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

¹ *Conduire une politique documentaire*, de Bertrand CALENGE Éd. du Cercle de la librairie, 1999

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. »

Par les articles 5 et 6, la loi aborde la nécessité de pluralisme et de renouvellement des collections.

3. LES MISSIONS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU LOIRET (MDL)

1. **La chaîne du Livre** : La MDL met à disposition des bibliothèques loirétaines des ressources documentaires variées : livres, CD, revues et DVD et outils d'animation.



2. **L'ingénierie** : La MDL accompagne et soutient la création de bibliothèques de lecture publique dans le Loiret et conseille les communes qui souhaitent mettre en place une médiathèque. Ces conseils portent sur la construction, l'aménagement, la réhabilitation, l'organisation et la gestion de l'équipement.



3. **La formation** : La MDL propose également des sessions de formation et des journées de rencontres et d'échanges favorisant le partage des bonnes pratiques.



4. **L'offre numérique** : Les Loirétains ont accès à Loiretek, qui propose en ligne : musique, cinéma, lecture, jeux, auto-formation.



5. **L'action culturelle** : la MDL organise le **Festival Ozélir** dédié à la lecture, à l'écriture et à leurs expressions artistique. Ce festival regroupe des événements organisés par le département et des animations en territoires à l'initiative de communes ou des spectacles proposés par des compagnies et des associations.



6. **L'observatoire** : Le laboratoire pour l'analyse et le partage des pratiques professionnelles se concentre sur 3 missions : La Veillotek (revue de presse professionnelle), *La gazette* (newsletter qui propose une communication transversale) et Le Rapport d'Activité de la Lecture Publique.



5. UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE, un outil ADAPTÉ ET EVOLUTIF.

La politique documentaire s'organise autour de quatre grands axes de développement



Pour chaque fonds ou domaine identifié, la politique documentaire a pour but d'établir un cadre, des orientations, des axes qui guident la vie des collections tout au long du « circuit du livre » (la veille éditoriale, l'acquisition, la gestion, le traitement, la circulation, la valorisation, l'évaluation, la conservation ou la seconde vie, voire l'élimination).

Les critères de choix à prendre en compte portent sur :

- La qualité : littéraire, artistique, scientifique,
- Le critère d'âge : du tout-petit à l'adulte,
- Le degré de difficulté : de l'amateur au lecteur érudit,
- Les spécificités : du grand public au public spécifique,
- Le nombre d'exemplaire : unique ou multiple,
- La représentativité : diversité des courants d'opinions.

Les critères d'exclusion, sans pour autant entrer dans le cadre de la censure, ont pour objectifs de respecter les lois et l'esprit des lois.

6. Le PUBLIC des COLLECTIONS

Au service des usagers, la MDL diversifie les partenaires afin d'ajuster son offre aux besoins des publics identifiés. Les collections sont destinées à répondre aux attentes d'une population diversifiée. Elles constituent une offre culturelle variée qui permet à tout usager de se former, de s'informer, d'enrichir des connaissances et de se divertir.

La MDL s'appuie sur l'expérience et les choix des bibliothécaires du réseau (salariés ou bénévoles) qui sont les intermédiaires entre les collections de la MDL et le public.

La MDL s'appuie sur un diagnostic territorial du Département (voir schéma 2 de Lecture publique) ainsi qu'une connaissance affinée de chaque commune pour connaître les caractéristiques et les évolutions socio culturelles des territoires desservis. A ce titre, la MDL cible les publics potentiels afin d'accroître le nombre d'utilisateurs des bibliothèques.

Les ressources de la MDL sont mises à disposition des bibliothèques du Loiret gratuitement, sous forme de prêts renouvelables périodiquement et régulièrement : elles constituent un fonds complémentaire aux collections acquises par les bibliothèques sur leur budget propre.

Le prêt à des publics particuliers (maison de retraite, scolaires, maison d'arrêt, consultations PMI...) se fait uniquement par l'intermédiaire des bibliothèques locales afin de favoriser les partenariats entre acteurs d'une même commune.



7. LA COMPOSITION des COLLECTIONS

Pour la constitution et l'évolution des collections, il s'agit de respecter les grands principes du service public présents dans le champ de la Lecture Publique : la **pluralité**, la **neutralité**, la **diversité**, l'**actualisation**, la **non-discrimination**.

A ces grands principes s'ajoute celui qui est plus spécifique aux bibliothèques départementales : la **complémentarité** avec les collections des bibliothèques du territoire départemental.

Le respect de ces principes permet de mettre à disposition des Loirétains un ensemble cohérent de ressources régulièrement **renouvelées** et **actualisées**. Les collections de la MDL sont à caractère encyclopédique et pluraliste, mais elles ne cherchent pas à être exhaustives.

La collection :

- ✓ est un ensemble **changeant et évolutif selon les acquisitions et le désherbage**.
- ✓ est constituée de **supports physiques ou numériques, imprimés ou multimédia**.
- ✓ répond à une exigence **d'équilibre** tirée des principes de **pluralisme, d'encyclopédisme et d'actualisation** propres aux collections de lecture publique.
- ✓ répond de façon **raisonnée et concertée aux besoins identifiés et connus sur le territoire** par les partenaires.
- ✓ est composée de **255 720 documents** (31/12/2023) **complémentaires** aux 1 868 911 documents déclarés par les 120 bibliothèques ayant répondu (sur les 161 bibliothèques loirétaines).

La MDL privilégie la langue française mais offre également des ressources en langue étrangères et/ou bilingues (langues étrangères courantes).

Les dons ne sont pas acceptés sauf s'ils présentent un intérêt exceptionnel pour la MDL.

8. Les CRITERES d'ACQUISITION

Les acquisitions

- complètent et **actualisent les fonds** existants en privilégiant leur cohérence
- **complètent les collections** propres des bibliothèques du réseau
- répondent aux **demandes du public** (exemplaires multiples sur certains titres très demandés)
- proposent **une offre pour la promotion des œuvres de qualité** peu présentes dans le circuit commercial
- le niveau de lecture retenu s'adresse à un large public du plus jeune à un niveau baccalauréat. Des exceptions peuvent être proposées pour certains fonds et dans ce cas, indiquées dans la fiche domaine correspondante.

La MDL n'acquiert pas :

- les ouvrages scolaires et parascolaires ou à vocation purement pédagogique à destination des enseignants et des élèves.
- les codes de la loi, annuaires professionnels spécialisés

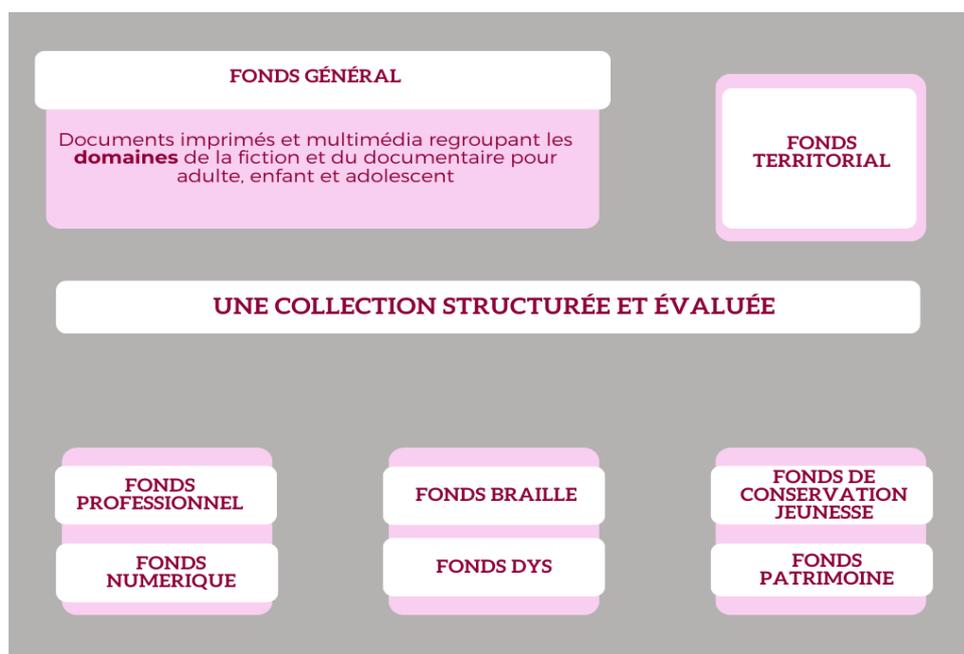
- Les documents liés à l'actualité immédiate, très rapidement obsolètes et n'apportant pas de valeur ajoutée au sujet traité
- Les documents de prosélytisme (politique, religieux, sectaire...)
- Les documents tombant sous le coup de la loi, faisant l'objet d'une condamnation administrative ou judiciaire, les ouvrages incitant au racisme ou à la discrimination, à la pornographie, à la violence ou les ouvrages défendant les thèses négationnistes, révisionnistes.

Les suggestions d'achat émanant des usagers par le biais des bibliothèques du réseau sont prises compte dans la mesure où elles respectent les principes de cette présente politique documentaire et s'accordent avec les possibilités budgétaires de la MDL.

Des critères particuliers de sélection ou d'exclusion peuvent être définis pour chaque support et chaque domaine en fonction notamment de la production éditoriale et des publics à desservir. Ces critères particuliers sont indiqués dans des « fiches domaines ».

9. Les FONDS et LES DOMAINES

L'ORGANISATION : Les collections de la MDL sont organisées en différents fonds et domaines.



Le fonds général comprend :

- **Imprimé** : Fiction jeunesse (album illustré, roman, conte, bande dessinée) Documentaire jeunesse, Fiction adulte (roman, roman policier, bande dessinée, livre en gros caractères), Documentaire adulte, Bilingue, Facile à lire, Livre Jeux.
- **Support multimédia** : Documents musicaux (CD, vinyles), Livres audio, DVD, Blu-ray.

Pour chacun d'entre eux, le groupe POLDOC établit une « [fiche domaine](#) » qui définit sa vocation, son contenu typologique, ses usages, son public cible, ses moyens de valorisation ou de médiation et les différents critères de choix.

NOM du DOMAINE	
Fiche domaine – Date d'édition / Dates de mise à jour	
Nom du responsable documentaire : Nom du référent associé :	
1. LA DEFINITION Définir le champ de la connaissance couvert par ce domaine	7. LA LOCALISATION Préciser dans quel fonds ce domaine est situé.
2. LE CONTENU Préciser les différentes formes d'ouvrages intégrés (dictionnaire, essais, histoire du domaine...)	8. La RESERVE Indiquer si et sous quel critère ce domaine peut être présent en réserve (ouvrage de référence, classiques...)
3. LES POINTS de VIGILANCE Indiquer les critères éventuels d'exclusion ou de vigilance	9. LE CLASSEMENT Indiquer le mode de classement et de cotation (particularités...)
4. LE PUBLIC CIBLE Préciser les tranches d'âge ciblées et les niveaux de lecture appropriés	10. LA VALORISATION Indiquer les modes de valorisation, médiation, présentation possibles
5. LES USAGES Distinguer et préciser : Lecture de détente et/ou d'étude de 1er niveau, Lecture à voix haute, Atelier collectifs....	11. LES TEMPS FORTS / LES PARTENAIRES
6. LES SUPPORTS Indiquer les différents types de documents pouvant être intégrés : livre, CD,DVD....	12. PLAN de DEVELOPPEMENT des COLLECTIONS Indiquer les périodes de tension entre les collections disponibles et les emprunts, les nécessités de réassort, les difficultés d'approvisionnement face à une édition peu productive les nécessités de sélection face une édition très abondante.

L'ÉVALUATION : Chaque fonds ou domaine a vocation à être évalué dans son contenu, sa présentation, son âge et sa circulation par des outils d'évaluation tel que le rapport annuel de lecture publique ou des tableaux de bords.

10. Les OUTILS de REGULATION

Les orientations de régulation, ou Plan de développement des collections de la MDL évoluent chaque année afin de s'adapter aux évolutions des pratiques, de répondre au constat apporté par les évaluations du fonds et aux orientations culturelles du service ou du réseau.

Ce Plan de développement des collections se traduit chaque année par :

- Un plan d'action pour les fonds visés tenant compte des usages
L'évaluation de chaque fonds ou domaine permet :
 - de revoir la répartition entre les sites et de tenir compte des profils documentaires établis à partir de la population locale et du niveau de service de la bibliothèque.
 - de développer des fonds très demandés
 - d'ajuster les acquisitions dans les domaines moins populaires
- Un plan de désherbage
Sont sortis des collections départementales :
 - les documents en mauvais état physique pour être recyclés
 - Les documents dont le contenu intellectuel est obsolète et dépassé pour être

- donnés à des partenaires du champ social (Ehpad, Maison de l'enfance, PMI...)
 - donnée à une entreprise d'Economie Sociale et Solidaire qui se charge de la revente
- Une répartition budgétaire ajustée selon l'évaluation et les orientations
 - Un calendrier de valorisation anticipée des fonds en lien avec l'actualité locale, nationale, culturelle...



11. L'EXPERTISE METIER

La politique documentaire est un outil de cadrage vivant et évolutif qui doit s'adapter aux nouvelles tendances émergentes, aux projets développés par le réseau des partenaires et maintenir un équilibre documentaire pluridisciplinaire.

La collection est constituée **de documents choisis** et de priorités définies collectivement et tenant compte du contexte matériel existant (budget, compétences). Le groupe POLDOC, constitué de 10 personnes au sein de l'équipe de la MDL a pour vocation de définir ce cadre, recueillir les besoins du territoire, renouveler les collections et veiller au suivi de cette Politique documentaire dans le respect des moyens mis à disposition.

Cet équilibre est garanti en interne par le groupe de travail POLDOC en charge de l'animation de cet outil.

A la diversité des profils et des compétences du Groupe POLDOC s'ajoutent :

- La formation.
- La recherche d'information.
- Le croisement des expériences et des opinions.
- Le partage de savoir-faire.
- La collecte des retours d'expérience du réseau.